

Ville de PLUMELEC
Conseil municipal
Séance du 11 Décembre 2023

DELIBERATION N°20231211-7

Rapporteur : M le Maire

-CHAMBRE FUNERAIRE – TARIFS A COMPTER DU 1^{er}JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16 de 18h30 à 18h37, 17 de 18h37 à 20h40.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint- M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho -Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Siefriidt -Conseillère déléguée-, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué-, M. Goibier, M. Tastard, Mme Petit-Pierre, M. Brunel, M. Dubot (arrivée délibération n°2)

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Danet à Mme Jégo, M Prado à M Juhel, Mme Le Borgne à Mme Petit-Pierre, Mme Pédron à Mme Loho

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,

Secrétaire de séance : Mme Catherine SIEFRIDT

Quorum 12

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 en approuvant ou non les propositions de la commission des finances :

La commission finances propose une augmentation des tarifs suivant l'indice des loyers de +3.50% (arrondie à l'euro supérieur).

CHAMBRE FUNERAIRE				
TARIFS 2021-2022-2023-PROPOSITION 2024				
DESIGNATION	2021	2022	2023	PROPOSITION 2024
Forfait 72 heures pour un salon	220,00 €	230,00 €	242,00 €	251,00 €
24 heures supplémentaires	50,00 €	53,00 €	56,00 €	58,00 €
Forfait chambre froide 24 heures	90,00 €	95,00 €	100,00 €	104,00 €
Forfait nettoyage	60,00 €	63,00 €	67,00 €	70,00 €

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 17 * Pouvoirs : 5 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

APPROUVE Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'il suit :

NATURE DE LA PRESTATION	TARIFS à compter du 1 ^{er} janvier 2024
Forfait 72 heures pour un salon	251,00 €
24 heures supplémentaires	58,00 €
Forfait chambre froide 24 heures	104,00 €
Forfait nettoyage	70,00 €

FAIT ET DELIBERE LE 11 DECEMBRE 2023
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

